

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADEME PRESENTE SA STRATEGIE TRANSPORTS & MOBILITE 2020-2023, AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le 01/12/2020

L'ADEME présente sa stratégie Transports & Mobilité 2020-2023, dont la construction a commencé en mars 2019. L'objectif est de créer, par les leviers propres à la mobilité, les conditions d'émergence et de déploiement de solutions permettant aux acteurs, dans leur diversité, de s'engager dans la transition écologique et aux habitants des territoires de mieux y vivre. Cette stratégie, qui s'articule autour de trois axes¹ positionne l'ADEME comme facilitatrice de la capitalisation des connaissances, de la valorisation et de la montée en compétences des acteurs de la mobilité et des transports.

*« À l'aune de la crise sanitaire, nous mesurons encore mieux les mutations à opérer dans le futur. La COVID-19 a mis un coup d'accélérateur à la courbe d'apprentissage de nombreux acteurs, c'est une certitude. Mais désormais, le défi est bien d'accompagner cette dynamique dans le temps long. C'est dans ce contexte que la publication de la stratégie Transports et Mobilité de l'ADEME prend toute sa dimension. Une dimension qui intègre plusieurs enjeux clés pour les quatre prochaines années : celui de la sobriété tout d'abord, **puisqu'elle a été construite autour du triptyque : économie des déplacements, moindre impact des modes de déplacements et technologies zéro émission**. Celui du collectif, puisqu'elle a été construite et qu'elle sera déployée avec les équipes des sites centraux, des régions et surtout des acteurs des territoires. Ce document est un cadre, mais il est surtout le début d'une dynamique que nous souhaitons partenariale et collective ». – Arnaud Leroy, Président de l'ADEME.*

Les enjeux du secteur des transports

Le secteur des transports est très fortement émetteur en étant responsable de plus de 30% des émissions totales de gaz à effet de serre et il représente plus de 63% des émissions de NOx en France. Il comporte un risque de **fracture territoriale** concernant les alternatives à la voiture : en effet il se peut que l'écart se creuse encore davantage pour les usagers au niveau des offres de mobilité, de transports collectifs et de services de mobilité entre zones urbaines

¹ Comprendre et agir sur la demande et les comportements ; favoriser un report vers des modes plus économes et favorables à l'environnement ; améliorer l'existant pour limiter son impact sur l'environnement.

et rurales. La dépendance à la voiture est un véritable enjeu social. **Face à ces constats alarmants, il est indispensable d'engager de profondes transformations dans le transport des voyageurs comme dans celui des marchandises.**

Trois axes stratégiques pour atteindre les objectifs de neutralité carbone tout en assurant justice sociale et bien-être de notre société :

Au quotidien, le paysage de la mobilité est complexe, fluctuant, et fait appel à un écosystème très hétérogène. Le faire évoluer est un défi constant pour l'ensemble des acteurs. **L'ADEME a plus que jamais un rôle central d'accompagnement de la transition et de transformation du secteur avec l'ambition de neutralité carbone à horizon 2050. Ainsi, sa stratégie Transports et Mobilité a vocation à porter des actions pour les quatre années à venir, jusqu'à fin 2023.**

Elle s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- AXE #1 - Comprendre et agir sur la demande et les comportements

Ce premier axe vise à disposer des éléments pour accompagner l'évolution des comportements et des modes de vie. **Il concerne surtout les enjeux de la sobriété** pour économiser les ressources, les matériaux, les déplacements et aussi l'espace et le temps (ex : réduire les distances). **L'ADEME identifie plusieurs chantiers prioritaires dans les prochaines années avec des études relatives au télétravail et à l'e-commerce notamment.**

- AXE #2 Favoriser un report vers des modes plus économes et favorables à l'environnement

L'objectif est de développer la mobilité active et partagée ainsi que de favoriser le report de la route et de l'air vers le fer, la mer et le fluvial pour les marchandises. Il s'agit également d'identifier et d'accompagner des leviers et des solutions innovantes permettant de favoriser l'intermodalité et la multi-modalité. **L'ADEME répondra à ces enjeux, par exemple par la publication de programmes pour favoriser la pratique du vélo et pour accompagner les collectivités dans cette dynamique.**

- AXE #3 Améliorer l'existant pour limiter son impact sur l'environnement

La transformation du parc de véhicules actuels vers des véhicules à faibles émissions de CO2 est primordiale pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. Les émissions de CO2 des voitures neuves ont augmenté au cours des deux dernières années. Concernant les véhicules lourds, des objectifs de 100 % de renouvellement par des autobus faibles émissions d'ici 2025 ont été fixés. Couplée à de nouvelles contraintes sur les GES, la nouvelle norme Euro 7/VII va induire un changement de contexte en faveur de l'émergence des carburants alternatifs. De premiers signaux sont déjà observables sur l'électrification des véhicules légers. **Il s'agit donc de disposer de connaissances pour associer à un usage, la solution la plus favorable à l'environnement et accompagner acquéreurs, constructeurs, collectivités pour accélérer cette transition vers des technologies bas carbone et moins polluantes. Pour y parvenir, l'ADEME travaillera notamment sur l'électromobilité ou l'hydrogène et comptera sur le lancement de différents programmes d'Investissements d'avenir.**

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, l'ADEME adopte une méthode collaborative et elle compte s'appuyer sur des communautés ouvertes, des collectifs de travail au plus près des collectivités, des entreprises et des associations. Elle se donne comme défi de suivre, partager et évaluer les avancées de cette stratégie avec l'ensemble de ces partenaires **dans le cadre d'un rendez-vous annuel.**

Les impacts de la crise COVID-19 :

Au moment où cette stratégie a été soumise à l'ensemble des parties prenantes, en février 2020, il était difficile d'anticiper les transformations engendrées par la crise sanitaire liée au Covid-19. La stratégie Transports & Mobilité s'est adaptée en s'appuyant tout particulièrement

sur les observations de ses partenaires afin d'actualiser ses leviers d'actions prioritaires. L'ADEME a pris en considération les nouveaux défis et attentes pour mettre à jour le calendrier des actions dans un contexte de relance, d'urgence sociale et écologique. Les points saillants concernent notamment l'accélération du développement du vélo, l'attention à porter sur l'inclusion des personnes et des territoires défavorisés, les stratégies territoriales à adopter pour pérenniser la relocalisation du quotidien, l'accompagnement des entreprises pour poursuivre le télétravail et mettre en place des plans de mobilité. Ces points complètent ainsi les dynamiques observées sur les solutions technologiques de la décarbonation des transports permettant aux entreprises, touchées par la crise, de faire évoluer leurs stratégies : soutien au développement de l'hydrogène, électro-mobilité pour l'industrie automobile.

Pour aller plus loin :

Transports et mobilité 2020-2023 : <https://www.ademe.fr/transports-mobilite-2020-2023>

Stratégie transports et mobilité 2020-2023 <https://www.youtube.com/watch?v=3E8RKB7dQPw>

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28

Mél : ademepresse@havas.com

Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.**